



INFORMATION REGIONALE N° 17

Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale
UNSA EDUCATION

Le Secrétaire Académique
à l'attention
des secrétaires académiques adjoints, des secrétaires départementaux et des chargés de communication
POUR INFORMATION DES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

Que ce soit à l'automne dernier au moment de la suppression drastique des options linguistiques et non linguistiques ou des formations professionnelles ou technologiques, au mois de février dernier quand les moyens pour préparer la rentrée sont arrivés dans les établissements, le SNPDEN a pris des positions fermes d'opposition à ces choix qui vont à l'encontre de l'idée qu'il se fait d'une politique de l'Éducation nationale conforme aux aspirations légitimes de ses usagers. L'importance des mesures de suppressions et réductions nationales déclinées au niveau de l'Académie créent de telles difficultés qu'au sein d'une intersyndicale, nous avons exprimé au Recteur notre opposition aux choix et aux méthodes comptables qui prévalaient pour cette préparation de rentrée pour l'ensemble des Académies (la démission de la Rectrice de TOULOUSE confortant cette appréciation...). Certes le Recteur a satisfait notre demande de report de la date des remontées du TRM et invité les Inspecteurs d'Académie à reconsidérer un certain nombre de cas les plus criants et dévastateurs. Mais force est de constater qu'on est loin du compte. De nombreux CA sont boycottés, de nombreux établissements ne savent pas comment ils pourront organiser les enseignements à la rentrée, un développement massif du recours au travail précaire se prépare : autant d'éléments qui laissent nombre de Personnels de Direction désabusés quant à leur mission. Le Conseil Syndical Académique réuni du SNPDEN le 16 mars a adopté à l'unanimité la motion suivante qu'il a décidé de rendre publique

MOTION CSA du 16 mars 2005

Face aux graves problèmes de préparation de rentrée que vivent les établissements de l'Académie, le SNPDEN :

Dénonce :

La gestion exclusivement comptable mise en place par le ministre de l'Éducation Nationale, notamment dans l'Académie de Bordeaux et qui se concrétise dans les moyens horaires attribués aux établissements

Des barèmes, des outils et des méthodes, que nous avons condamnés en leur temps, et qui n'ont qu'un but : réduire les moyens d'enseignement des établissements.

L'impossibilité de mettre en œuvre un réel projet d'établissement faute de moyens.

Le développement de la précarité par le recours systématique à des vacataires conséquence de la suppression massive des heures postes

Réclame:

des dotations globales réalistes permettant une réelle marge d'autonomie.

Réaffirme :

Son attachement à la primauté de la gestion pédagogique et éducative sur la gestion comptable.

La nécessité de la gestion autonome de l'établissement, dans le cadre de son projet, et son corollaire une véritable marge d'autonomie contractualisée.